

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : MM Daniel, Gilles, Boucher, Renard, Péron, Hédin, Maron, Maugez, Ferdoelle, Mmes Bellu, Parmentier, Dewulf.

ABSENTS : Mmes Triboullet, Bellay, M. Beeuwsaert.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du vingt-quatre octobre 2025. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 6.2025

DÉLIBÉRATION 37/2025 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR TRAVAUX AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE RUE ADAM ET TRAVERSÉE DU VILLAGE.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les travaux d'aménagement sécuritaire dans la commune de Hanvoile ont fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil Départemental.

Le conseil municipal s'engage à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Dans le cadre de la Loi LAURE, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Le conseil municipal décide la non-réalisation de pistes cyclables du fait qu'aucune continuité cyclable n'est à assurer et autorise monsieur le maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

DÉLIBÉRATION 38/2025 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

POUR LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Chaque commune dispose de deux modes de gestion du service public d'assainissement collectif : la régie directe et la délégation de service public (DSP). La DSP permet de confier l'exploitation du service d'assainissement à un opérateur spécialisé dans des conditions fixées dans un contrat.

La consultation d'autorités concédantes relative à la DSP sera lancée durant l'année 2026 pour une prise d'effet du contrat à compter du 1^{er} janvier 2027. Afin de mutualiser la procédure de mise en concurrence et d'optimiser les coûts liés à la passation du contrat de DSP, un groupement de commandes est proposé à toutes les communes concernées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au groupement de commandes relative à la délégation du service d'assainissement collectif et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DÉLIBÉRATION 39/2025 : ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION 60

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune arrive à échéance du contrat d'assurance des risque statutaires du centre de gestion de l'Oise. Le conseil municipal prend connaissance des différentes modalités et décide d'adhérer audit contrat pour une durée de 4 ans.

PROJET DE DÉLIBÉRATION 40/2025 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024

Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024.

Les chiffres clés

HANVOILE					
	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année
N/N-1					
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	657	652	661	664	0,5%
Nombre d'abonnés (clients)	310	310	303	317	4,6%
Volume vendu (m3)	24 801	22 861	22 022	20 415	-7,3%

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, approuve ledit rapport.

DÉLIBÉRATION N° 41/2025 : SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE (SE 60) – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Monsieur le maire informe que le SE 60 a adopté, lors de son conseil syndical du 25 novembre 2025, une délibération visant à modifier ses statuts. La modification des statuts porte principalement sur :

L'Amélioration de la gouvernance, de la représentativité et l'atteinte du quorum

- **La modernisation de l'objet du syndicat**
- **La clarification des droits à agir**
- **L'actualisation et l'ajout de compétences complémentaires (article 5)**
- **Faciliter la mise à jour des annexes**

DÉLIBÉRATION 42/2025 : NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS DU SIEAB

Le maire fait part à l'assemblée du courrier du Président rappelant que le domaine de l'eau connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du syndicat doivent être adaptés en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités ou groupement auprès du syndicat.

Il a ainsi été proposé au comité syndical, lors de sa séance du 12 novembre, une modification des statuts actuels, acceptée, portant notamment sur la modification des règles du nombre de membres du bureau syndical.

Le maire invite donc le conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SIEAB.

Le conseil municipal approuve la modification statutaire ci-dessus et prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

DÉLIBÉRATION 43/2025 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2025 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur le maire propose au conseil municipal de réaliser une décision modificative sur le Budget primitif de l'assainissement dans le prolongement de règlements du marché en cours. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- **DÉCIDE** à l'unanimité, de réaliser la décision modificative comme suit :

Comptes dépenses :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21/2158/0016	Station d'épuration	29 892.00 €	/
Total		29 892.00 €	/

Comptes recettes :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
10 / 10222 / OPFI	FCTVA	29 892.00 €	/
Total		29 892.00 €	/

PRÉVISION GRAVILLONNAGE 2026

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un courrier de la Communauté de Communes de la Picardie Verte a été reçu en mairie concernant les travaux de gravillonnage envisageables sur la commune en 2026.

Le conseil municipal, après concertation décide de faire une demande de devis pour la rue Germain, la rue des Saules et la rue de Villembray.

MODIFICATION PROJET DE RIFSEEP

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'instance paritaire souhaite que la commune indique la nature exacte des modifications en précisant quels étaient les anciens montants et l'ancienne modalité de versement de l'ISFE pour la modification du RIFSEEP. Monsieur le maire précise que les anciens plafonds étaient de 500 € versés annuellement. Le conseil municipal en prend acte et les renseignements seront donnés à l'instance paritaire pour présentation au comité du 08 janvier 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil municipal fait le point sur l'organisation de l'arbre de Noël qui aura lieu le samedi 20 décembre ainsi que le goûter des aînés qui aura lieu le 21 décembre.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les vœux auront lieu le samedi 17 janvier.

Monsieur le maire fait le point sur les travaux d'enfouissement qui se déroulent très bien et précise qu'une demande de devis a été faite pour la continuité de cet enfouissement.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un appel d'offre concernant le contrôle des bornes incendie a été lancé par la Communauté de Communes de la Picardie Verte. La société SEAO-VEOLIA a été retenue.

Monsieur RENARD propose la réflexion d'une fête de la musique en juin prochain dans le Parc Municipal Thierry MAUGEZ. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la séance close à 23h20.

Le secrétaire de séance

Séverine BELLU

Le Maire,

Laurent DANIEL



Le Maire,
Laurent DANIEL

